

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 19/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à quinze heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Thibaut CHARLOT.

Absent : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Procuration : Monsieur Antoine POLATOUCHE à Monsieur Thierry BELLEMAIN

Convocation et affichage : 20/04/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut CHARLOT

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune, à chaque mandature depuis 2002, doit désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Cette décision avait été prise suite aux événements survenus en septembre 2001 aux Etats-Unis et à l'activation du plan Vigipirate sur le sol français.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne comme représentant du conseil Municipal chargé des questions de défense Madame Jade BELLEANGER.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 04 mai 2026

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



La secrétaire

Thibaut CHARLOT

